



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 6 MARS 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D2 - Compte financier unique 2024 - Budget principal et budgets annexes

Date de convocation : 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Fabien BLANCHET à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO ; Pascale GARDETTE à Anne DELAUNAY ; Jean MOUTARDE à Marylène JAUNEAU ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Président de séance pour cette délibération : Cyril CHAPPET, Premier Adjoint

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D2 - Compte financier unique 2024 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-12, L 1612-13 et 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018,

Vu la délibération n° D12 du 09 mars 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville de Saint-Jean-d'Angély depuis l'exercice 2023,

Vu le rapport de présentation du compte financier unique joint en annexe, concernant le budget principal et ses budgets annexes (salle de spectacle de l'EDEN, transport, assainissement, réseau de chaleur bois),

Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2025,

Considérant que la collectivité expérimente à compter de l'exercice 2024 le compte financier unique.

Ce document, commun à l'ordonnateur et à son comptable, remplace le compte administratif et le compte de gestion, afin de gagner en lisibilité, en transparence des comptes et en simplification.

Ce document deviendra obligatoire pour toutes les collectivités à compter de l'exercice 2026.

Cette expérimentation intervient dès à présent car les prérequis sont mis en place :

- la révision des méthodes d'amortissement comptables (prorata temporis),
- l'adoption préalable de la norme budgétaire et comptable M57, à la place de la M14 (depuis l'exercice 2023),
- l'adoption d'un règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion (délibération n° D12 du 09 mars 2023 précitée).

Considérant qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire ne peut pas prendre part au vote et qu'il convient d'élire un Président de séance pour la remplacer,

Madame la Maire sort de la salle après la présentation du compte financier unique pour chacun des budgets.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la Ville,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise de l'excédent 2023 Ville	979 441,47 €
<u>Réalisation exercice 2024</u>	
Recettes – titres émis	9 660 158,77 €
Dépenses – mandats émis	9 049 006,81 €
Résultat de l'exercice	611 151,96 €
Résultat cumulé	1 590 593,43 €

Section d'investissement

Reprise de l'excédent 2023 Ville	174 921,47 €
<u>Réalisation exercice 2024</u>	
Recettes – titres émis	3 630 007,00 €
Dépenses – mandats émis	5 176 419,58 €
Résultat de l'exercice	-1 546 412,58 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	1 360 127,55 €
Dépenses	884 257,04 €
Résultat s/restes à réaliser	475 870,51 €
Besoin en financement	895 620,60 €
Excédent final de clôture	694 972,83 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (23) :

- Pour : 22
- Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Abstention : 1 (Micheline JULIEN)
- Ne prend pas part au vote : 0

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe de la salle de spectacle de l'EDEN,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2023 EDEN	0 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	447 739,67 €
Dépenses – mandats émis	447 739,67 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2023 EDEN	-44 932,86 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	299 816,33 €
Dépenses – mandats émis	178 631,86 €
Résultat de l'exercice	121 184,47 €
Restes à réaliser	
Recettes	0 €
Dépenses	7 150,00 €
Résultat s/restes à réaliser	- 7 150,00 €
Excédent d'investissement	69 101,61 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe transport,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2023 Transport	0 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	55 747,83 €
Dépenses – mandats émis	55 747,83 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2023 Transport	569,70 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	142,80 €
Dépenses – mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	-273 856,85 €
Résultat s/restes à réaliser	0 €
Excédent d'investissement	712,50 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe assainissement,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2023 Assainissement	29 937,81 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	290 736,43 €
Dépenses – mandats émis	261 308,28 €
Résultat de l'exercice	59 365,96 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2023 Assainissement	320 099,33 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	411 041,69 €
Dépenses – mandats émis	684 898,54 €
Résultat de l'exercice	-273 856,85 €
Restes à réaliser	
Recettes	0 €
Dépenses	4 105,00 €
Résultat s/restes à réaliser	- 4 105,00 €
Excédent d'investissement	42 137,48 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe réseau de chaleur bois,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	0 €
Dépenses – mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	0 €
Dépenses – mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Restes à réaliser	
Recettes	0 €
Dépenses	44 469,90 €
Résultat s/restes à réaliser	- 44 469,90 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.